

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2021

PRÉSENTS : Mmes DONZEL Maryse, BARRACHIN Anne-Marie, GESLIN Doriane, ANDARELLI Marie et MARTINOD Agnès ; Mrs BARRUCAND Pierre, CHABRIER Christian, LARUAZ Francis, BASTARD-ROSSET André et M. DÉLÉAN Pierre.

ABSENTE & EXCUSÉE : Mme AVET-FORAZ Emilie.

A DONNER POUVOIR A : Mme AVET-FORAZ Emilie donne pouvoir à Mme GESLIN Doriane

A été élu secrétaire : M. LARUAZ Francis

1. DEL-2021-01 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Sous la présidence de Monsieur CHABRIER Christian, Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal 2020 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges à caractère général	123 849.71	013 Atténuations de charges	1 022.21
012 Charges de personnel	144 994.86	70 Produits des services	21 341.19
65 Autres charges de gestion courante	72 013.99	73 Impôts et taxes	339 034.95
66 Charges financières	6 464.20	74 Dotations et participations	121 460.73
014 Atténuation de produits	16 857.00	75 Autres produits de gestion courante	26 153.00
042 Opérations d'ordre entre sections	13 745.48	77 Produits exceptionnels	643.90
TOTAL	377 925.24	TOTAL	509 655.98

Résultat de fonctionnement : + 131 730.74 € *solde exécution 2020*

Report excédent de fonctionnement 2019 : + 339 632.30 €

Total de fonctionnement : + 471 363.04 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
10 Immobilisations corporelles	0	10 Dotations, fonds divers et réserves	64 706.55
16 Emprunts et de dettes	18 500.41	13 Subventions d'investissement	164 239.50
20 Immobilisations incorporelles	4 798.17	16 Emprunts et dettes assimilées	1 250 000.00
21 Immobilisations corporelles	602 510.08	28 Amortissements	13 745.48
23 Immobilisations en cours	342 611.36		
204 Subventions d'équipement versées	6 646.07		
TOTAL	975 066.09	TOTAL	1 492 691.53

Résultat d'investissement : + 517 625.44 € *solde exécution 2020*

Report excédent d'investissement 2019 : + 144 618.44 €

Total : + 662 243.88 €

Compte tenu des restes à réaliser :	
- en dépenses d'investissement	- 640 000.00 €
- en recettes d'investissement	+345 500.00 €
Résultat réel d'investissement :	+367 743.88 €

Monsieur le Maire se retire de la salle,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants : **CONSTATE** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser. **VOTE ET ARRÊTE** les résultats tels que résumés ci-dessus.

2. DEL-2021-02 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	144 618.44 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	339 632.30 €
Soldes d'exécution :	
Un solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	517 625.44 €
Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de :	131 730.74 €
Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	640 000.00 €
En recettes pour un montant de :	345 500.00 €
Besoin net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé en dépenses d'investissement (R1068) :	300 000.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

171 363.04 €**3. DEL-2021-03 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT 2020**

Sous la présidence de Monsieur CHABRIER Christian, Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe eau & assainissement 2020 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
011 Charges à caractère général		7 416.77	70 Produits des services		52 852.72
012 Charges de personnel		3 597.90	74 Dotations et participations		20 000.00
65 Autres charges de gestion courante		92.40	77 Produits exceptionnels		402.00
66 Charges financières		10 888.20	042 Opérations d'ordre entre sections		39 565.55
014 Atténuation de produits		7 336.00			
042 Opérations d'ordre entre sections		35 226.05			
TOTAL		64 557.32	TOTAL		112 820.27

Résultat de fonctionnement :	+ 48 262.95 €	<i>solde exécution 2020</i>
Report excédent de fonctionnement 2019 :	+ 71 132.65 €	
Total de fonctionnement 2020 :	+ 119 395.60 €	

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
16 Emprunts et de dettes		168 065.43	10 Dotations, fonds divers et réserves		127 792.00
20 Immobilisations incorporelles		0	13 Subventions d'investissement		6 000.00
21 Immobilisations corporelles		43 973.40	28 Amortissements		35 226.05
23 Immobilisations en cours		0			
040 Reprise s/ subventions antérieures		39 565.55			
TOTAL		251 604.38	TOTAL		169 018.05

Résultat d'investissement :	- 82 586.33 €	<i>solde exécution 2020</i>
Report excédent d'investissement 2019 :	+22 001.83 €	
Total d'investissement 2020 :	- 60 584.50 €	

Résultat cumulé exercice 2020 : **+58 811.10 €** *solde exécution cumulé 2020*

Monsieur le Maire se retire de la salle,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants : **CONSTATE** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser. **VOTE ET ARRÊTE** les résultats tels que résumés ci-dessus.

4. DEL-2021-04 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	22 001.83 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	71 132.65 €
Soldes d'exécution :	
Un solde d'exécution (Déficit-001) de la section d'investissement de :	- 82 586.33 €
Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de :	48 262.95 €
Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0.00 €
En recettes pour un montant de :	0.00 €
Besoin net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	60 584.50 €
<p>Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section</p>	
Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé en dépenses d'investissement (R1068) :	60 584.50 €
Ligne 002 :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	58 811.10 €

5. DEL-2021-05 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION BUDGET PRINCIPAL – BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes de Gestion de l'année 2020 concernant le Budget Principal, le Budget Annexe Eau & Assainissement dressés par Monsieur GROSPIRON Pascal, Comptable public – responsable de la trésorerie de Thônes ; il précise également que les résultats présentés concordent au centime près avec la comptabilité communale.

Le Conseil Municipal, après avoir vérifié la concordance des résultats dressés par Monsieur GROSPIRON Pascal, Comptable public – responsable de la trésorerie de Thônes, et présentés par Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré : **APPROUVE** les Comptes de Gestion de l'année 2020 concernant le Budget Principal, le Budget Annexe Eau & Assainissement présentés par Monsieur GROSPIRON Pascal, Comptable public – responsable de la trésorerie de Thônes.

6. DEL-2021-06 : SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE – SOU DES ÉCOLES DE LA BALME DE THUY

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention d'un montant de 222.29 € pour l'achat des livres de Noël 2020 offert à chaque enfant scolarisé à l'école du village.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **DÉCIDE** de participer à hauteur de 100 % cette année compte-tenu de la crise sanitaire et de la baisse des manifestations organisées par l'association, en attribuant une subvention d'un montant total de **222.29 €** à l'association du Sou Des Ecoles de La Balme De Thuy.

7. DEL-2021-07 : DEMANDE D'AIDE AU NIVEAU DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR 2021 POUR « L'EXTENSION FORAGE GÉOTHERMIE POUR CHAUFFAGE MAIRIE – ÉCOLE- SALLE DES FÊTES – CRÉATION RAMPE ACCÈS POUSSETTE – RÉIMPLANTATION TERRAIN DE JEUX »

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la réalisation du nouveau bâtiment communal, il serait judicieux d'entreprendre dans un même temps, la réhabilitation énergétique de la Mairie-Ecole-Salle des fêtes actuelles. En effet, le bilan énergétique réalisé par le SYANE en 2019, précise qu'il faudrait coupler à terme la chaufferie de ce nouveau bâtiment avec la chaufferie de la mairie – école et salle des fêtes. Les préconisations des sociétés de forage (géothermie) nous contraignent donc à modifier l'implantation et le nombre de forage nécessaire à l'alimentation de la nouvelle chaufferie afin de coupler ces deux chaufferies. Ces travaux engendrent également la démolition d'une fosse à lisier, la destruction du parc de jeux pour petits et sa réimplantation avec de nouveaux jeux ainsi que la création d'un accès poussette.

Le conseil municipal souhaitant lancer rapidement ces travaux afin de participer à la relance de l'économie suite aux sollicitations des entreprises du secteur du bâtiment. Il semble opportun de déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires

Ce projet concerne la réalisation de l'ouvrage suivant : **Extension de forage de géothermie pour le chauffage Mairie-Ecole-Salle des Fêtes – Création rampe accès poussette – Réimplantation terrain de jeux.** Le coût global de réalisation est estimé à **157 577.03 €** hors taxes.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **APPROUVE** les projets proposés par Monsieur le Maire ; **PREND ACTE** du coût global des opérations soit **environ 157 577.03 € H.T** ; **SOLLICITE** une aide auprès de l'Etat au titre de la DETR, pour un montant de **47 273.11 € H.T**

Le financement prévisionnel de ce projet se décompose de la manière suivante : **47 273.11 € (DETR 2021) + 25 068 € (DSIL-PLAN DE RELANCE 2020)** de subventions allouées par l'Etat et **47 273.11 € (BONUS RELANCE 20-21) alloué par le Conseil Régional** ; **37 962.82 €** par des fonds propres communaux. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.

8. DEL-2021-08 : LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL AU LIEU-DIT « LES ILES » - SOCIÉTÉ BARRACHIN BTP – PARCELLE A 3275b

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de la **Société BARRACHIN BTP** concernant la location de terrain communal au lieu-dit « **Les Iles** » sur la parcelle cadastrée section A n°3275b.

Le Conseil Municipal, après délibération : **DÉCIDE** de louer une superficie de 4 125 m² sur la parcelle A 3275b à compter du 1^{er} mars 2021, pour un montant annuel de **6 187.50 Euros**. **DEMANDE** à Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation avec la **Société BARRACHIN BTP**. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette location et à signer tous les documents utiles.

9. DEL-2021-09 : LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL AU LIEU-DIT « LES ILES » - SOCIÉTÉ STBJ – PARCELLE A 3275b

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de la **Société STBJ** concernant la location de terrain communal au lieu-dit « **Les Iles** » sur la parcelle cadastrée section A n°3275b.

Le Conseil Municipal, après délibération : **DÉCIDE** de louer une superficie de 2 389 m² sur la parcelle A 3275b à compter du 1^{er} Mars 2021, pour un montant annuel de **3 583.50 Euros**. **DEMANDE** à Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation avec la **Société STBJ**. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette location et à signer tous les documents utiles.

10. DEL-2021-10 : INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) – CONSULTATION DU PUBLIC – DEMANDE D'ENREGISTREMENT FAITE PAR LA SOCIÉTÉ INJECTION 74 – COMMUNE D'ALEX – AVIS COMMUNE DE LA BALME DE THUY

Considérant le dossier déposé le 20 novembre 2019, complété le 27 février 2020 et le 20 novembre 2020 auprès du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC) de la Préfecture de la Haute-Savoie par lequel le Président de la société INJECTION 74 sollicite, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'enregistrement d'une activité de transformation et stockage de polymère au sein d'un bâtiment industriel à construire sur le territoire de la Commune d'Alex, ZAE du Vernay, lot N°5.

Considérant que le projet n'impacte aucune nappe phréatique, ni zone protégée [zone humide (Etude SILA / CCVT)].

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, le Conseil Municipal de notre commune, limitrophe à la commune d'Alex, est appelé à donner son avis sur le dossier complet et régulier adressé par le Préfet dans les 15 jours suivant la clôture de la consultation du public.

Monsieur le maire signale que les interrogations du public au sujet de ce dossier sont identiques aux interrogations du public concernant le dossier ICPE du dossier FOURNIER, bien que des informations complémentaires aient été apportées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, des membres présents et représentés,
POUR : 9 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 2**

- **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable sur le dossier 20 novembre 2019, complété le 27 février 2020 et le 20 novembre 2020 auprès du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC) de la Préfecture de la Haute-Savoie par lequel le Président de la société INJECTION 74 sollicite, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'enregistrement d'une activité de transformation et stockage de polymère au sein d'un bâtiment industriel à construire sur le territoire de la Commune d'Alex, ZAE du Vernay, lot N°5.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. DEL-2021-11 : CRÉATION DESSERTE FORESTIÈRE DU REPLAN – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de **création de la piste Forestière du REPLAN situé à CHARVEX (piste de débardage, création de 3 places de retournement et résorption d'un point noir).**

Projet validé lors de la séance du 14/02/2020, délibération n° DEL-2020-14.

Afin de finaliser ce projet, il paraît indispensable dès à présent de lancer une consultation ayant pour objet : **Mission de maîtrise d'œuvre pour la desserte forestière du Replan à Charvex**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : **AUTORISE** Monsieur le maire à lancer une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant ce projet ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires ; **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

12. DEL-2021-12 : RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLAGE – ATTRIBUTION LOT 07 ENDUIT DE FAÇADE – PEINTURE EXTÉRIEURE – AO – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL AU CHEF-LIEU

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution du lot 07 n'a pas été approuvée lors du Conseil Municipal du 28 mai 2020.

Une consultation a été de nouveau réalisée et clôturée en date du 14/01/2021, après analyse des offres reçues, il est proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer le lot 07 au candidat arrivé en première position soit **l'entreprise GF FAÇADES** :

CR réunion conseil municipal du 12/02/2021

Lot	Désignation du lot	Nom entreprise	Coordonnées entreprise	Montant HT de l'offre
7	ENDUIT DE FAÇADE – PEINTURE EXTÉRIEUR	GF FAÇADES	91 chemin de Roman – 73420 MÉRY	18 429.00

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **APPROUVE** l'offre proposée par **l'entreprise GF FAÇADES arrivée en première position** au vu du rapport d'analyse des offres ; **PROPOSE DE RETENIR** le montant de l'offre précisée dans le tableau ci-dessus ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet ; **PRÉCISE** que ce projet est inscrit au budget primitif en section d'investissement.

13. CONSTRUCTION BÂTIMENT COMMUNAL : suivi du chantier

- Un point est fait sur l'avancée de la construction : pour le moment le planning est suivi.
- Le lot charpente débute.

14. DIVERS

- ✓ Il est décidé de finaliser le bulletin d'information que les élus souhaitent réaliser plusieurs fois dans l'année en lieu et place du bulletin communale. Le choix du papier est fait. La mise en page sera revue pour une distribution semaine 11 dans les boîtes aux lettres.
- ✓ La RET nous fait un retour sur les travaux envisagés sur notre commune cette année, à savoir : enfouissement de lignes électriques dans le chef-lieu et finalisation de l'éclairage public.